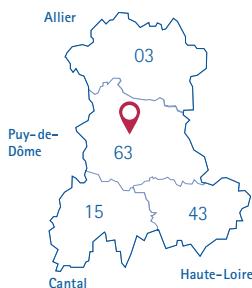


BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand



Sylvie BADER-KOZA
Présidente du tribunal
administratif
de Clermont-Ferrand



Effectifs de la juridiction :

30

personnes dont :

13

magistrates
et magistrats

17

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

“ C’est une juridiction en pleine croissance qui, en 2024, a fait face à une demande de justice plus forte que jamais.

Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a, en effet, enregistré un nombre record de recours en 2024 : 3 232 (+10 % par rapport à 2023). Dans le même temps, la juridiction a accueilli deux magistrats supplémentaires et a pu mettre en place une troisième chambre.

En 2024, le tribunal a, une nouvelle fois, jugé des affaires au cœur des préoccupations et de la vie quotidienne au sein des territoires de l’Auvergne. Citons à titre d’exemple la validation du projet d’aménagement de la route nationale 88 en Haute-Loire, l’annulation du contrat de concession de service public pour l’exploitation de la halle alimentaire du Puy-en-Velay ou la confirmation du refus d’installation de panneaux photovoltaïques à Culhat et à Bulhon.

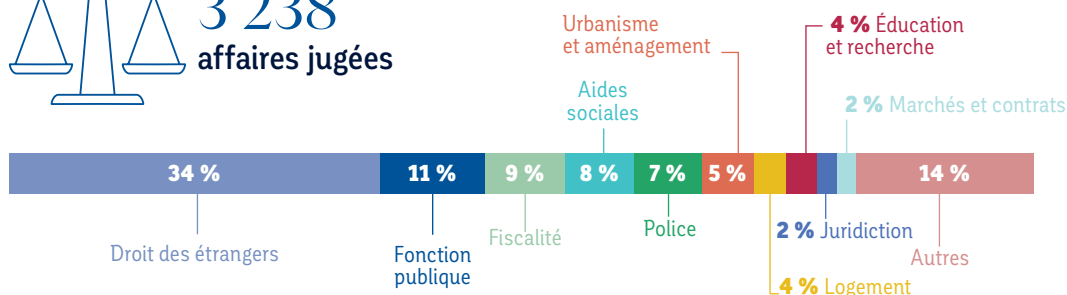
L’année écoulée a également confirmé la qualité du travail de la juridiction, avec un nombre record de dossiers traités et un taux de confirmation en appel des décisions rendues par le tribunal très élevé. Ces excellents résultats s’expliquent par l’investissement de l’ensemble de la communauté juridictionnelle (magistrates et magistrats, greffières et greffiers et aides à la décision) et par un solide travail d’équipe.

Que ce soit par l’accueil de stagiaires de tous horizons, la participation aux journées DuoDay pour l’inclusion des personnes en situation de handicap ou encore l’organisation d’une audience solennelle ouverte aux personnalités civiles, militaires et judiciaires auvergnates, la juridiction s’est pleinement inscrite dans la vie des départements de son territoire.

2024 en chiffres



3 238
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Juridiction : organisation et fonctionnement des services de la justice.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



476

affaires jugées en urgence (référés)

✚ 35 % par rapport à 2023



1 an et 8 jours

de délai moyen de jugement

✚ 73 jours par rapport à 2023



78,4 %

des recours déposés par téléprocédure

44,1 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télécours Citoyens



81 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



49

médiations engagées

44 % de taux de réussite